



Département de
Meurthe-et-Moselle

PLU

DECLARATION DE PROJET
VALANT MISE EN
COMPATIBILITE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME

B

Commune de HOMECOURT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Document conforme à celui annexé à la
délibération du conseil communautaire

d'Orne Lorraine Confluences

en date du 27.06.2024

Approuvant la déclaration de projet valant mise
en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la
commune d'Homécourt

Le Président

Le Président
L. RITZ

agape LORRAINE
NORD
agence d'urbanisme et de développement durable



SOMMAIRE

1. AMELIORATION DU CADRE DE VIE.....	4
2. PRESERVATION ET MAITRISE DU PATRIMOINE	5
3. VALORISATION DES ZONES DE LOISIRS	6
4. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	6
5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES.....	7
6. DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION.....	8

HOMECOURT, ancienne cité sidérurgique et minière dont les exploitations ont cessé depuis les années 80 souhaite un projet de développement urbain raisonné et harmonieux en respect des contraintes environnementales.

Les servitudes minières ont empêché tout projet d'urbanisation depuis les années 1996-1997. La ville doit maintenant mettre tout en œuvre pour rattraper le retard pris sur les communes voisines moins contraintes tout en gardant ses spécificités (quartiers pavillonnaires, résidentiels, logements locatifs).

La demande tant locative que de terrains à bâtir est très forte. Les 2 ou 3 pièces sont de plus en plus recherchés par une population très diverse (célibataire, jeune couple, senior souhaitant des logements moins gourmands en entretien). Des zones à urbaniser à usage d'habitation à court et moyen termes doivent rapidement se développer ; elles devront répondre aux préoccupations actuelles (constructions économes en énergie fossile et en matériau afin de viser la haute qualité environnementale). Ces zones intégreront des équipements de loisirs et des commerces de proximité.

HOMECOURT dispose d'équipements publics suffisants et de qualité pour recevoir une population supplémentaire, **la ville a compté jusqu'à 10 000 habitants.**

Le tissu économique est important et les zones d'activité présentes sont en capacité à recevoir de nouvelles activités et entreprises.

Le développement de HOMECOURT est conditionné par :

- les constructions existantes au sein des structures urbaines,
- les équipements publics existants : réseau d'eau potable, réseau d'assainissement, voirie, distribution électrique, école,
- les contraintes environnementales notamment les aléas miniers, la zone inondable de l'Orne, les sites pollués.

La poursuite des actions intercommunales sera maintenue tout en gardant et affinant les caractéristiques communales.

HOMECOURT a réfléchi son PADD autour de 4 thèmes :

- la cohésion sociale et la solidarité,
- l'efficacité économique raisonnée et maîtrisée,
- la préservation de l'environnement,
- la maîtrise de l'énergie (ou sobriété de l'énergie) ainsi que le développement des énergies renouvelables.

1. AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Se déplacer, circuler, des pistes pour demain :

Réfléchir à la création de voie complémentaire qui permettrait de tendre vers la suppression de la circulation des poids lourds en centre ville.

Apaiser la circulation automobile : l'axe A4 - JOEUF-HOMECOURT rendra sa sérénité à la rue Maurice Thorez et à l'Avenue de la République. La création d'une zone à 30 km heure en centre ville, rue Carnot - rue Clemenceau et rue Jeanne d'Arc pourrait compléter le dispositif.

Poursuivre ou développer l'aménagement du stationnement par l'aménagement de "poches" de stationnement (secteur Gare, secteur Centre, secteur Grande-Fin). Dans ce sens, une réflexion particulière sera menée quant au stationnement en centre ville et à l'aménagement des deux places existantes : Neruda Allende et Leclerc (contenance, aménagements, passages vélos, piétons de Petite-Fin vers le Haut des Tappes).

En centre ville, Avenue de la République et rue Maurice ; Thorez, sécuriser les traversées et les déplacements piétonniers en aménageant des plots centraux et des trottoirs sécurisés.

Créer et organiser les circulations douces (cycles et piétons) entre les quartiers et vers la coulée verte qui relie ROMBAS à MOINEVILLE le long des berges de l'Orne et tout particulièrement l'axe quartier Gare, zone centrale, salle des sports ou maternelle Centre, mairie, Petite-Fin, Bois de la Sarre.

Donner une cohérence à l'ensemble de l'itinéraire par une réflexion au niveau des territoires (prolongation vers MOUTIERS, BRIEY et le Jarnisy) et par un traitement adapté du sol, du mobilier urbain et de l'éclairage public prenant en compte les piétons.

Objectifs	Actions
Améliorer les entrées de ville, côté JOEUF, MOUTIERS et A4.	Traiter qualitativement les accès (modification de circulation, giratoire pour le quartier du bois de la Sarre, rond point paysager)
Requalifier le centre ville.	Réaménager qualitativement (stationnement, passage vélo, piéton) les places Leclerc et Neruda Allendé, et l'ancien stade Lebrun.
Résorber l'habitat insalubre	Démolir les immeubles vétustes (rue de la commune de Paris, rue de la mine) puis aménager qualitativement les espaces avec création de stationnement.
Améliorer le stationnement.	Obliger un quota de place de stationnement en fonction du type de construction. Créer des "poches" de stationnement (secteurs gare, centre et grande fin).
Assurer une mobilité pour tous les habitants y compris les handicapés dans tous les quartiers. Offrir à chacun le choix du mode de déplacement qui lui convient en partageant l'espace et en respectant au mieux l'environnement.	
Améliorer la sécurité piétonne	Refaire les trottoirs et chaussées dans le tissu urbain.

Améliorer la circulation.	Redéfinir la circulation sur les 3 départementales en milieu urbain, afin notamment de supprimer le passage des poids lourds en centre ville. Prendre en compte les transports en commun. Créer un emplacement réservé pour améliorer l'intersection rue de la commune de Paris / rue des cités.
Apaiser la circulation et réhabiliter des voiries (avenue de la république, rue Maurice Thorez)	Réaménager les emprises pour créer en plus de la chaussée des pistes cyclables (à relier entre elles), trottoirs sécurisés et stationnements. Créer une zone 30 km/h en centre ville.
Créer et organiser des circulations douces (piétons, cyclistes) entre les quartiers et vers la coulée verte allant de MOINEVILLE à ROMBAS, le long des berges de l'Orne.	Aménager en priorité l'axe quartier gare/zone centrale, salle des sports/maternelle centre, mairie, petite fin, bois de la Sarre : traitement adapté du sol, mobilier urbain, éclairage public.
Améliorer la desserte incendie.	Remplacer les poteaux d'incendie défectueux et mettre en place des bâches si nécessaire d'ici 2010.
Créer une aire d'accueil pour les gens du voyage.	Identifier une zone spécifique avec règlement adapté

Renforcer les transports en communs pour qu'ils soient plus réguliers et irriguent l'ensemble du territoire communautaire, du pays et au-delà par le ferroviaire, la région. Continuer le partenariat ville, communauté de communes, pays, conseil général et conseil régional.

2. PRESERVATION ET MAITRISE DU PATRIMOINE

Une ville, pour être dynamique et attractive, doit offrir à ses habitants des lieux et des moments de culture, de détente, de loisirs et de plaisirs.

Développer la qualité des espaces publics et de l'architecture pour le mieux vivre ensemble sera aussi un atout.

Objectifs	Actions
Embellir les éléments patrimoniaux.	Valoriser le patrimoine existant (église, bâtiments publics, bâtiments de l'époque industrielle) avec mise en relief
Faciliter la réalisation des projets communaux	Maintenir le droit de préemption urbain en zone urbaine et à urbaniser

Respecter la physionomie de chaque quartier	Réglementer les hauteurs, l'aspect extérieur des constructions par rapport à l'ossature existante
Aménager la rive droite de l'Orne depuis la rue du vieux moulin jusqu'à AUBOUÉ	Maintenir le chemin parallèle à la promenade avec aménagement pour l'accès des pêcheurs
Maintenir les chemins de promenade le long de l'Orne	Identifier sur le plan de zonage les chemins de randonnée. Améliorer l'accessibilité (stationnement, circulation douce). Structuration de l'espace en vue d'une utilisation pour des moments festifs.

3. VALORISATION DES ZONES DE LOISIRS

Objectifs	Actions
Maintenir les équipements de loisirs (stade Albert Lebrun, parcours de santé, gymnase) Développer des équipements sportifs (le long de l'Orne entre les écluses, salle des sports) et de loisirs (salle des fêtes).	Créer des zones de loisirs avec règlement adapté.

4. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La qualité de vie, c'est aussi la qualité de l'environnement. Les habitants de HOMECOURT sont attachés à leur ville proche de la nature. HOMECOURT a obtenu le label "ville fleurie" et souhaite continuer le développement des espaces verts.

Poursuivre dans l'ère du développement durable, des pistes pour demain :

Poursuivre les aménagements des berges de l'Orne tout particulièrement l'espace entre les deux ponts derrière la mairie en améliorant son accessibilité (parkings et circulations douces) et en structurant l'espace en vue d'une utilisation pour des moments festifs.

Réfléchir sur la possibilité de produire de l'électricité en profitant du barrage sur l'Orne ou de l'énergie solaire par l'aménagement en panneaux photovoltaïques notamment sur les friches sidérurgiques, ceci afin de s'inscrire dans les objectifs globaux fixés par les documents supra-communaux.

La municipalité et le SIAOA ont implanté plusieurs bassins d'orage. La réfection des réseaux sera menée à terme de façon à empêcher les infiltrations des eaux usées vers la nappe phréatique.

Améliorer la collecte des ordures et des déchets recyclables. Défendre plus encore le principe pollueur payeur.

Objectifs	Actions
Préserver les forêts.	Créer une zone naturelle pour les boisements à conserver notamment la forêt communale avec maintien de la gestion par l'ONF
Préserver les jardins privés et familiaux ainsi que les vergers.	Créer des zones naturelles à vocation jardin en limite du bâti, notamment entre les écluses, au Crombillon et au vieux moulin.
Favoriser le traitement des eaux usées communales à la station d'épuration de MOYEUVRE-GRANDE.	Prolonger les réseaux si nécessaires. Réfection des réseaux pour empêcher les infiltrations vers les nappes phréatiques et maintien de la qualité des eaux souterraines.
Collecter et traiter les déchets ménagers	Améliorer la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Défendre le principe pollueur payeur.
Maintenir la quantité et la qualité de l'eau potable distribuée	Maintenir l'existant sans création de nouvelle station de pompage.
Développer les énergies propres et renouvelables	Promouvoir l'aménagement de panneaux solaires sur les friches sidérurgiques (Haut des Tappes...)

5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Par ses capacités de stationnement et sa situation au coeur de la communauté, HOMECOURT bénéficie de l'un des pôles d'activités les plus dynamiques de la communauté de communes : la zone du Haut des Tappes. Son dynamisme doit être renforcé pour intégrer des commerces de proximité et des activités artisanales le long des grands axes (haut de Franchepré/république, Carnot/Clemenceau/Pasteur/place Foch).

HOMECOURT et la CCPO (communauté de commune du pays de l'Orne) devenue depuis le 1^{er} janvier 2017 Orne Lorraine Confluences (OLC) suite à la fusion des 3 anciennes communautés de commune (CCPO, CCJ et CCPB) tentent d'accroître le nombre d'emplois sur le pôle d'activités industrielles le plus dynamique de la communauté situé sur la zone de l'ancienne cokerie. HOMECOURT a fait le choix de faire d'un handicap (sols pollués) un atout de développement en favorisant l'implantation d'activités technologiques et de recherches liées à l'environnement, notamment le Pôle du Génie de l'Environnement et des entreprises de dépollution des sols

La lutte obstinée qu'a menée HOMECOURT pour l'implantation de la SOVAB et de son développement a permis de pérenniser près de 3000 emplois.

Travailler, entreprendre, des pistes pour demain :

Renforcer le développement des activités relevant du tertiaire sur la zone centrale (4000 m²) dans l'ancien atelier central en collaboration avec OLC.

Améliorer encore ce site par la qualité de ses espaces verts et par l'amélioration des accès routiers aux circulations douces.

Favoriser l'implantation de nouvelles enseignes ou de commerces de proximité.

Objectifs	Actions
Maintenir les activités non nuisantes (commerces de proximité, artisanat, bureaux, services) dans le tissu bâti existant et futur. Cohabitation harmonieuse des différents usagers de la zone, notamment dans le quartier du bois de la Sarre.	Réglementer de manière adaptée en zone urbaine et à urbaniser.
Poursuivre l'aménagement et le développement de la zone du Haut des Tappes par le développement d'activités tertiaires dans l'ancien atelier central Développer la zone de l'ancienne cokerie	Créer des zones d'activités centrées sur l'existant avec extensions possibles en évitant les contraintes minières et les sols pollués.

6. DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

Penser la composition des quartiers, c'est réfléchir aux rencontres et aux échanges que l'on peut susciter entre les habitants.

La mixité de l'habitat (immeubles, pavillons, privé, public) permettra une meilleure diversité entre les formes de logements mais aussi des habitants.

Les projets nouveaux devront permettre l'accession à la propriété (maisons individuelles, appartement) mais aussi la construction d'ensembles (immeubles, maisons individuelles) pour favoriser les locations et le logement des personnes du 3^{ème} âge (maison de retraite médicalisée).

Objectifs	Actions
Densifier le tissu urbain.	Comblers les dents creuses dans l'espace actuellement urbanisé tout en respectant la typologie de chaque espace : centre ancien, extension récente, cités, activités.
Maîtriser l'extension de l'urbanisation jusqu'à environ 1400 habitants (22%) supplémentaires dans les 10 à 15 ans ce qui conduira à un total de 7 650 habitants.	Créer des zones à urbaniser dans le prolongement du bâti existant notamment aux lieux-dits "bois de la Sarre", "grande fin", "gouverneur" et "fond de la noue".



Département de Meurthe et Moselle

HOME COURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document conforme à celui annexé à la délibération
du conseil municipal en date du **29 OCT. 2008**
approuvant le plan local d'urbanisme.

Le Maire

Jean-Pierre MINELLA



B

Projet d'aménagement et de
développement durable

HOME COURT, ancienne cité sidérurgique et minière dont les exploitations ont cessé depuis les années 80 souhaite un projet de développement urbain raisonné et harmonieux en respect des contraintes environnementales.

Les servitudes minières ont empêché tout projet d'urbanisation depuis les années 1996-1997. La ville doit maintenant mettre tout en œuvre pour rattraper le retard pris sur les communes voisines moins contraintes tout en gardant ses spécificités (quartiers pavillonnaires, résidentiels, logements locatifs).

La demande tant locative que de terrains à bâtir est très forte. Les 2 ou 3 pièces sont de plus en plus recherchés par une population très diverse (célibataire, jeune couple, senior souhaitant des logements moins gourmands en entretien). Des zones à urbaniser à usage d'habitation à court et moyen termes doivent rapidement se développer ; elles devront répondre aux préoccupations actuelles (constructions économes en énergie fossile et en matériau afin de viser la haute qualité environnementale). Ces zones intégreront des équipements de loisirs et des commerces de proximité.

HOME COURT dispose d'équipements publics suffisants et de qualité pour recevoir une population supplémentaire, **la ville a compté jusqu'à 10 000 habitants.**

Le tissu économique est important et les zones d'activité présentes sont en capacité à recevoir de nouvelles activités et entreprises.

Le développement de HOME COURT est conditionné par :

- les constructions existantes au sein des structures urbaines,
- les équipements publics existants : réseau d'eau potable, réseau d'assainissement, voirie, distribution électrique, école,
- les contraintes environnementales notamment les aléas miniers, la zone inondable de l'Orne, les sites pollués.

La poursuite des actions intercommunales sera maintenue tout en gardant et affinant les caractéristiques communales.

HOME COURT a réfléchi son PADD autour de 4 thèmes :

- la cohésion sociale et la solidarité,
- l'efficacité économique raisonnée et maîtrisée,
- la préservation de l'environnement,
- la maîtrise de l'énergie (ou sobriété de l'énergie) ainsi que le développement des énergies renouvelables.

1. Amélioration du cadre de vie

Se déplacer, circuler, des pistes pour demain :

Réfléchir à la création de voie complémentaire qui permettrait de tendre vers la suppression de la circulation des poids lourds en centre ville.

Apaiser la circulation automobile : l'axe A4 - JOEUF-HOMECOURT rendra sa sérénité à la rue Maurice Thorez et à l'Avenue de la République. La création d'une zone à 30 km heure en centre ville, rue Carnot - rue Clemenceau et rue Jeanne d'Arc pourrait compléter le dispositif.

Poursuivre ou développer l'aménagement du stationnement par l'aménagement de "poches" de stationnement (secteur Gare, secteur Centre, secteur Grande-Fin). Dans ce sens, une réflexion particulière sera menée quant au stationnement en centre ville et à l'aménagement des deux places existantes : Neruda Allende et Leclerc (contenance, aménagements, passages vélos, piétons de Petite-Fin vers le Haut des Tappes).

En centre ville, Avenue de la République et rue Maurice ; Thorez, sécuriser les traversées et les déplacements piétonniers en aménageant des plots centraux et des trottoirs sécurisés.

Créer et organiser les circulations douces (cycles et piétons) entre les quartiers et vers la coulée verte qui relie ROMBAS à MOINEVILLE le long des berges de l'Orne, et tout particulièrement l'axe quartier Gare, zone centrale, salle des sports ou maternelle Centre, mairie, Petite-Fin, Bois de la Sarre.

Donner une cohérence à l'ensemble de l'itinéraire par une réflexion au niveau des territoires (prolongation vers MOUTIERS, BRIEY et le Jarnisy) et par un traitement adapté du sol, du mobilier urbain et de l'éclairage public prenant en compte les piétons.

Objectifs	Actions
Améliorer les entrées de ville, côté JOEUF, MOUTIERS et A4.	Traiter qualitativement les accès (modification de circulation, giratoire pour le quartier du bois de la Sarre, rond point paysager)
Requalifier le centre ville.	Réaménager qualitativement (stationnement, passage vélo, piéton) les places Leclerc et Neruda Allendé, et l'ancien stade Lebrun.
Résorber l'habitat insalubre	Démolir les immeubles vétustes (rue de la commune de Paris, rue de la mine) puis aménager qualitativement les espaces avec création de stationnement.
Améliorer le stationnement.	Obliger un quota de place de stationnement en fonction du type de construction. Créer des "poches" de stationnement (secteurs gare, centre et grande fin).
Assurer une mobilité pour tous les habitants y compris les handicapés dans tous les quartiers. Offrir à chacun le choix du mode de déplacement qui lui convient en partageant l'espace et en respectant au mieux l'environnement.	
Améliorer la sécurité piétonne	Refaire les trottoirs et chaussées dans le tissu urbain.

Améliorer la circulation.	Redéfinir la circulation sur les 3 départementales en milieu urbain, afin notamment de supprimer le passage des poids lourds en centre ville. Prendre en compte les transports en commun. Créer un emplacement réservé pour améliorer l'intersection rue de la commune de Paris / rue des cités.
Apaiser la circulation et réhabiliter des voiries (avenue de la république, rue Maurice Thorez)	Réaménager les emprises pour créer en plus de la chaussée des pistes cyclables (à relier entre elles), trottoirs sécurisés et stationnements. Créer une zone 30 km/h en centre ville.
Créer et organiser des circulations douces (piétons, cyclistes) entre les quartiers et vers la coulée verte allant de MOINEVILLE à ROMBAS, le long des berges de l'Orne.	Aménager en priorité l'axe quartier gare/zone centrale, salle des sports/maternelle centre, mairie, petite fin, bois de la Sarre : traitement adapté du sol, mobilier urbain, éclairage public.
Améliorer la desserte incendie.	Remplacer les poteaux d'incendie défectueux et mettre en place des bâches si nécessaire d'ici 2010.
Créer une aire d'accueil pour les gens du voyage.	Identifier une zone spécifique avec règlement adapté

Renforcer les transports en communs pour qu'ils soient plus réguliers et irriguent l'ensemble du territoire communautaire, du pays et au-delà par le ferroviaire, la région. Continuer le partenariat ville, communauté de communes, pays, conseil général et conseil régional.

2. Préservation et maîtrise du patrimoine

Une ville, pour être dynamique et attractive, doit offrir à ses habitants des lieux et des moments de culture, de détente, de loisirs et de plaisirs.

Développer la qualité des espaces publics et de l'architecture pour le mieux vivre ensemble sera aussi un atout.

Objectifs	Actions
Embellir les éléments patrimoniaux.	Valoriser le patrimoine existant (église, bâtiments publics, bâtiments de l'époque industrielle) avec mise en relief
Faciliter la réalisation des projets communaux	Maintenir le droit de préemption urbain en zone urbaine et à urbaniser
Respecter la physionomie de chaque quartier	Réglementer les hauteurs, l'aspect extérieur des constructions par rapport à l'ossature existante
Aménager la rive droite de l'Orne depuis la rue du vieux moulin jusqu'à AUBOUÉ	Maintenir le chemin parallèle à la promenade avec aménagement pour l'accès des pêcheurs
Maintenir les chemins de promenade le long de l'Orne	Identifier sur le plan de zonage les chemins de randonnée. Améliorer l'accessibilité (stationnement, circulation douce). Structuration de l'espace en vue d'une utilisation pour des moments festifs.

3. Valorisation des zones de loisirs

Objectifs	Actions
Maintenir les équipements de loisirs (stade Albert Lebrun, parcours de santé, gymnase) Développer des équipements sportifs (le long de l'Orne entre les écluses, salle des sports) et de loisirs (salle des fêtes).	Créer des zones de loisirs avec règlement adapté.

4. Protection de l'environnement

La qualité de vie, c'est aussi la qualité de l'environnement. Les habitants de HOMECOURT sont attachés à leur ville proche de la nature. HOMECOURT a obtenu le label "ville fleurie" et souhaite continuer le développement des espaces verts.

Poursuivre dans l'ère du développement durable, des pistes pour demain :

Poursuivre les aménagements des berges de l'Orne tout particulièrement l'espace entre les deux ponts derrière la mairie en améliorant son accessibilité (parkings et circulations douces) et en structurant l'espace en vue d'une utilisation pour des moments festifs.

Réfléchir sur la possibilité de produire de l'électricité en profitant du barrage sur l'Orne.

La municipalité et le SIAOA ont implanté plusieurs bassins d'orage. La réfection des réseaux sera menée à terme de façon à empêcher les infiltrations des eaux usées vers la nappe phréatique.

Améliorer la collecte des ordures et des déchets recyclables. Défendre plus encore le principe pollueur payeur.

Objectifs	Actions
Préserver les forêts.	Créer une zone naturelle pour les boisements à conserver notamment la forêt communale avec maintien de la gestion par l'ONF
Préserver les jardins privés et familiaux ainsi que les vergers.	Créer des zones naturelles à vocation jardin en limite du bâti, notamment entre les écluses, au Crombillon et au vieux moulin.
Favoriser le traitement des eaux usées communales à la station d'épuration de MOYEUVRE-GRANDE.	Prolonger les réseaux si nécessaires. Réfection des réseaux pour empêcher les infiltrations vers les nappes phréatiques et maintien de la qualité des eaux souterraines.
Collecter et traiter les déchets ménagers	Améliorer la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Défendre le principe pollueur payeur.
Maintenir la quantité et la qualité de l'eau potable distribuée	Maintenir l'existant sans création de nouvelle station de pompage.

5. Maintien et développement des activités économiques

Par ses capacités de stationnement et sa situation au coeur de la communauté, HOMECOURT bénéficie de l'un des pôles d'activités les plus dynamiques de la communauté de communes : la zone du Haut des Tappes. Son dynamisme doit être renforcé pour intégrer des commerces de proximité et des activités artisanales le long des grands axes (haut de Franchepré/république, Carnot/Clemenceau/Pasteur/place Foch).

HOMECOURT et la CCPO (communauté de commune du pays de l'Orne) tentent d'accroître le nombre d'emplois sur le pôle d'activités industrielles le plus dynamique de la communauté situé sur la zone de l'ancienne cokerie. HOMECOURT a fait le choix de faire d'un handicap (sols pollués) un atout de développement en favorisant l'implantation d'activités technologiques et de recherches liées à l'environnement, notamment le Pôle du Génie de l'Environnement et des entreprises de dépollution des sols.

La lutte obstinée qu'à mener HOMECOURT pour l'implantation de la SOVAB et de son développement a permis de pérenniser près de 3000 emplois.

Travailler, entreprendre, des pistes pour demain :

Renforcer le développement des activités relevant du tertiaire sur la zone centrale (4000 m²) dans l'ancien atelier central en collaboration avec la CCPO.

Améliorer encore ce site par la qualité de ses espaces verts et par l'amélioration des accès routiers aux circulations douces.

Favoriser l'implantation de nouvelles enseignes ou de commerces de proximité.

Objectifs	Actions
Maintenir les activités non nuisantes (commerces de proximité, artisanat, bureaux, services) dans le tissu bâti existant et futur. Cohabitation harmonieuse des différents usagers de la zone, notamment dans le quartier du bois de la Sarre.	Réglementer de manière adaptée en zone urbaine et à urbaniser.
Poursuivre l'aménagement et le développement de la zone du Haut des Tappes par le développement d'activités tertiaires dans l'ancien atelier central. Développer la zone de l'ancienne cokerie	Créer des zones d'activités centrées sur l'existant avec extensions possibles en évitant les contraintes minières et les sols pollués.

6. Développement de l'urbanisation

Penser la composition des quartiers, c'est réfléchir aux rencontres et aux échanges que l'on peut susciter entre les habitants.

La mixité de l'habitat (immeubles, pavillons, privé, public) permettra une meilleure diversité entre les formes de logements mais aussi des habitants.

Les projets nouveaux devront permettre l'accession à la propriété (maisons individuelles, appartement) mais aussi la construction d'ensembles (immeubles, maisons individuelles) pour favoriser les locations et le logement des personnes du 3^{ème} âge (maison de retraite médicalisée).

Objectifs	Actions
Densifier le tissu urbain.	Comblers les dents creuses dans l'espace actuellement urbanisé tout en respectant la typologie de chaque espace : centre ancien, extension récente, cités, activités.
Maîtriser l'extension de l'urbanisation jusqu'à environ 1400 habitants (22%) supplémentaires dans les 10 à 15 ans ce qui conduira à un total de 7 650 habitants.	Créer des zones à urbaniser dans le prolongement du bâti existant notamment aux lieux-dits "bois de la Sarre", "grande fin", "gouverneur" et "fond de la noue".